

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

---

NO DE COUR : 200-11-029731-240  
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147418

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE  
DE :**

GESTION R. LAGACÉ INC. personne morale  
légalement constituée ayant son siège au 805, rue du  
Centre, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec,  
G0L 1E0

et.

ROBERT LAGACÉ, domicilié et résidant au 805, rue du  
Centre, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec,  
G0L 1E0

**Les Débiteurs**

**AVIS REQUÉRANT LE DÉPÔT D'UNE PREUVE DE RÉCLAMATION**

AVIS VOUS EST DONNÉ que le 20 février 2025, la Cour supérieure du Québec a rendu une Ordonnance nommant Lemieux Nolet inc. (le « Séquestre ») pour agir à titre de Séquestre à l'égard de l'ensemble des biens et propriétés, éléments d'actif, droits et obligations de Gestion R. Lagacé inc., et M. Robert Lagacé (les « Débiteurs »).

Le 21 mai 2025, la Cour supérieure a rendu une Ordonnance relative à la gestion des réclamations garanties et prioritaires à l'encontre des actifs de la Débitrice Gestion R. Lagacé inc. (la « Débitrice ») qui établit un processus de réclamation (le « Processus de réclamation ») dans le but d'identifier, établir, constater ou autrement résoudre les Réclamations garanties et/ou prioritaires de toute personne contre la Débitrice.

Les termes en majuscule dans le présent avis ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, laquelle peut être consultée sur le site internet du Séquestre, avec toute la documentation afférente au processus de restructuration, à l'adresse suivante :

<https://lemieuxnoletsyndic.com/documents-publics/>.

Aux termes de l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, vous disposez d'un **déla** *de dix (10) jours* à compter de la réception de la présente notification pour déposer un formulaire de preuve de réclamation afin de faire valoir votre créance ou afin de mettre à jour, le cas échéant, votre Réclamation antérieure. À défaut d'agir dans le délai imparti, vous serez réputé irrévocablement n'avoir aucune Réclamation à faire valoir ou vous serez réputé avoir produit correctement, conformément à l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, votre Réclamation antérieure dans le cadre du Processus de réclamation.

Tenant compte de la date de notification de la présente, le Séquestre considérera que les date et heure limite de dépôt des Réclamations sont le lundi 9 juin, 17h00.

**À DÉFAUT DE PRODUIRE VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION CONTRE LA DÉBITRICE, AU PLUS TARD LE 9 JUIN 2025, 17H00, VOUS SEREZ FORCLOS, À TOUT JAMAIS, DE FAIRE VALOIR VOTRE RÉCLAMATION ET DE PARTICIPER DANS LA DISTRIBUTION.**

Tous les formulaires de preuve de réclamation à l'égard d'une Réclamation doivent être reçus par le Séquestre le ou avant cette date.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Martin Poirier, CAP, CA, CIRP, SAI par courriel au [martin.poirier@ln.ca](mailto:martin.poirier@ln.ca).

Daté à Lévis, ce 28 mai 2025.



Lemieux Nolet inc.  
Séquestre  
1610, boulevard Alphonse-Desjardins, bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1  
Téléphone : 418 833-1054  
Télécopieur : 418 833-3191

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

---

NO DE COUR : 200-11-029731-240  
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147418

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE  
DE :**

GESTION R. LAGACÉ INC. personne morale  
légalement constituée ayant son siège au 805, rue du  
Centre, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec,  
G0L 1E0

et.

ROBERT LAGACÉ, domicilié et résidant au 805, rue du  
Centre, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec,  
G0L 1E0

**Les Débiteurs**

**PREUVE DE RÉCLAMATION**

La preuve de réclamation complète et accompagnée de la documentation justificative doit être reçue par Lemieux Nolet inc., au plus tard le 9 juin 2025, 17h00, par la poste, messenger, courriel ou télécopieur à l'adresse suivante :

LEMIEUX NOLET INC.  
Séquestre  
À l'attention de monsieur Martin Poirier, CPA, CA, CIRP, SAI  
1610, boulevard Alphonse-Desjardins, bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1  
Courriel : [reclamation@ln.ca](mailto:reclamation@ln.ca)  
Télécopieur : 418 833-3191

**DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER**

Nom légal complet du créancier : \_\_\_\_\_ (Le « Créancier)

Adresse postale complète du Créancier : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du Créancier : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur du Créancier : \_\_\_\_\_

Adresse de courrier électronique : \_\_\_\_\_

Nom du représentant du Créancier : \_\_\_\_\_

**PREUVE DE RÉCLAMATION**

Je (Nom du Créancier ou du représentant du Créancier) \_\_\_\_\_,  
résidant dans la ville de \_\_\_\_\_, dans la Province de \_\_\_\_\_, certifie

par les présentes que je suis \_\_\_\_\_ (Précisez le titre ou la fonction) du Créancier d'une des Sociétés débitrices.

Si vous êtes un représentant de la société, précisez le poste ou la fonction.		<input type="checkbox"/> Je suis le créancier de la Débitrice Gestion R. Lagacé inc. <input type="checkbox"/> Je suis _____ du créancier de la Débitrice Gestion R. Lagacé inc.
		<input type="checkbox"/> Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
L'état de compte, l'affidavit ou la déclaration solennelle annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.		<input type="checkbox"/> La Société débitrice Gestion R. Lagacé inc. étant, à la date de la délivrance de l'Ordonnance, soit le 21 mai 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours pour une somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné comme l'Annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la Débitrice a droit.
Inscrivez le montant de la réclamation non garantie contre les Débiteurs.		Réclamation au montant de _____ \$ pour laquelle je ne détiens aucune sûreté à l'égard des actifs de la Débitrice à titre de garantie.
Inscrivez le montant de la réclamation garantie contre les Débiteurs		Réclamation garantie au montant de _____ \$ pour laquelle je détiens une sûreté à l'égard des actifs de la Débitrice à titre de garantie.
<input type="checkbox"/> Exclusivement pour les créanciers détenteurs d'une réclamation garantie qui découle d'une hypothèque légale de la construction en vertu du <i>Code civil du Québec</i> Outre le présent formulaire, j'ai rempli l'annexe spécifique et fourni les différentes pièces et documents qui y sont requis		
Signé à _____, ce _____ e jour de _____ 2025		
_____ Témoin	_____ Créancier (représentant du créancier)	

**Instructions afin de compléter le Formulaire de preuve de réclamation :**

Le Formulaire de preuve de réclamation dûment rempli ainsi que les pièces justificatives doivent être transmis et reçus par le Contrôleur par voie de courrier électronique, télécopieur, poste, courrier ordinaire, messenger ou courrier recommandé au plus tard le 9 juin 2025, 17 h.

**À DÉFAUT DE PRODUIRE VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION CONTRE LA DÉBITRICE AU PLUS TARD LE 9 JUIN 2025, 17H00, VOUS SEREZ FORCLOS, À TOUT JAMAIS, DE FAIRE VALOIR VOTRE RÉCLAMATION ET DE PARTICIPER DANS LA DISTRIBUTION.**

En complétant votre Formulaire de preuve de réclamation, une attention particulière devrait être portée aux notes en marge du formulaire et aux instructions suivantes :

- a) Le Formulaire de preuve de réclamation doit être rempli et signé par un individu et non une société. Si vous agissez au nom ou par le compte d'une société ou d'une autre personne, vous devez préciser votre poste ou vos fonctions au sein de cette société ou autre personne (par exemple, « directeur du crédit », « contrôleur », « agent autorisé », etc.
- b) La personne qui signe le Formulaire de preuve de réclamation doit connaître les faits entourant la Réclamation;
- c) Tous les montants doivent être appuyés par un état de compte, un affidavit ou une déclaration solennelle contenant les détails de la Réclamation, lequel doit être identifié « Annexe A »;
- d) La personne signant le Formulaire de preuve de réclamation doit signer devant un témoin en indiquant le lieu et la date.

## **ANNEXE POUR LES HYPOTHÈQUES LÉGALES DE LA CONSTRUCTION**

### **DÉTAIL DE LA RÉCLAMATION GARANTIE QUI DÉCOULE D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE DE LA CONSTRUCTION EN VERTU DU *CODE CIVIL DU QUÉBEC***

SI LA RÉCLAMATION GARANTIE DU CRÉANCIER DÉCOULE D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE DE LA CONSTRUCTION EN VERTU DU *CODE CIVIL DU QUÉBEC*, REMPLIR LA SECTION CI-BAS :

Qualité (architecte, ingénieur, fournisseur de matériaux, ouvrier, entrepreneur ou sous-entrepreneur) :

---

Adresse où les travaux ont été effectués :

---

Montant du contrat initial ou bon de commande, avant les taxes de vente applicables :

---

Date de la dénonciation des travaux :

---

Montant déclaré lors de la dénonciation des travaux :

---

Date du début des travaux ou de fourniture des matériaux :

---

Montant des travaux additionnels réalisés (modifications au contrat/bon de commande ou extras exécutés), avant les taxes de vente applicables :

---

Date de modification de la dénonciation, le cas échéant :

---

Date de la fin des travaux du projet :

---

Nom des fournisseurs et des sous-traitants retenus par le Créancier :

---

**DOCUMENTS ADDITIONNELS À FOURNIR SI VOTRE RÉCLAMATION IMPLIQUE UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE DE LA CONSTRUCTION EN VERTU DU *CODE CIVIL DU QUÉBEC* :**

1. Copie du contrat initial/bon de commande et de tout amendement ou avenant;
2. Copie de la lettre de dénonciation du contrat/bon de commande et de la preuve de réception;
3. Copie de toute modification à la lettre de dénonciation originale du contrat/bon de commande et de la preuve de réception;
4. Copie des échanges relatifs à l'approbation de modifications ou extras au contrat/bon de commande;
5. État de compte cumulatif à jour, lequel doit présenter le capital réclamé par le Créancier séparément des intérêts;
6. Demandes de paiement et décompte progressif;
7. Copie des factures;
8. Liste de tous les sous-traitants et fournisseurs engagés par le Créancier et sommes dues à chacun de ceux-ci avec les mêmes détails que ceux requis par la Réclamation du Créancier;
9. Quittance(s) partielle(s) ou finale(s) des sous-traitants et fournisseurs engagés par le Créancier;
10. Quittance(s) partielle(s) ou finale(s) transmise(s) par la CNESST et par la CCQ;
11. Certificat de réception provisoire ou d'acceptation partielle des travaux, le cas échéant;
12. Certificat de réception finale ou d'acceptation totale des travaux, le cas échéant;
13. Copie de toute procédure déposée par le Créancier;
14. Tout autre document que le Créancier juge pertinent à l'analyse de sa Réclamation.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

---

NO DE COUR : 200-11-029731-240  
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147418

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE  
DE :**

GESTION R. LAGACÉ INC. personne morale  
légalement constituée ayant son siège au 805, rue du  
Centre, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec,  
G0L 1E0

et.

ROBERT LAGACÉ, domicilié et résidant au 805, rue du  
Centre, Témiscouata-sur-le-Lac, province de Québec,  
G0L 1E0

**Les Débiteurs**

**LETTRÉ D'INSTRUCTIONS AUX CRÉANCIERS**

Le 20 février 2025, la Cour supérieure du Québec a rendu une Ordonnance nommant Lemieux Nolet inc. (le « Séquestre ») pour agir à titre de Séquestre à l'égard de l'ensemble des biens et propriétés, éléments d'actif, droits et obligations de Gestion R. Lagacé inc. et de M. Robert Lagacé, les « Débiteurs ».

Le 21 mai 2025, la Cour supérieure a rendu une Ordonnance relative au traitement des réclamations garanties et prioritaires qui établit un processus de réclamation (le « Processus de réclamation ») dans le but d'identifier, établir, constater ou autrement résoudre les Réclamations garanties et/ou prioritaires de toute personne contre Gestion R. Lagacé inc., la « Débitrice ».

Les termes en majuscule dans la présente lettre ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative à la gestion des réclamations garanties et prioritaires à l'encontre des actifs de Gestion R. Lagacé inc., laquelle se retrouve sur le site internet du Séquestre, avec toute la documentation afférente au processus de restructuration, à l'adresse suivante :

<https://lemieuxnoletsyndic.com/documents-publics/>.

Les présentes instructions ont pour objectif de vous fournir les informations requises pour produire auprès du Séquestre un Formulaire de preuve de réclamation à l'égard de toute Réclamation garantie ou prioritaire que vous pourriez faire valoir à l'encontre de la Débitrice.

Nous vous invitons à consulter les documents suivants, copies desquels sont jointes à la présente :

1. Avis de Réclamation;
2. Formulaire de Preuve de réclamation;

Si vous avez une quelconque Réclamation garantie ou prioritaire à faire valoir contre la Débitrice, vous devez remplir, signer et transmettre au Séquestre un Formulaire de preuve de réclamation de façon qu'il soit reçu par le Séquestre dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la présente notification, soit le 9 juin 2025, 17h00.

**Il est impératif que tout Formulaire de preuve de réclamation à l'égard d'une Réclamation soit reçu par le Séquestre le ou avant le 9 juin 2025, 17h00, à défaut de quoi le détenteur de cette Réclamation sera forclos, à tout jamais, de faire valoir sa Réclamation à l'encontre de la Débitrice visée.**

Tout créancier qui désire faire valoir une Réclamation garantie ou prioritaire dans le cadre du processus de mise sous séquestre est requis de produire un Formulaire de Preuve de réclamation auprès du Séquestre.

Lorsque vous soumettez un Formulaire de Preuve de réclamation, **vous devez y joindre tous les documents justifiant la Réclamation** et donner une description des faits qui ont donné naissance à celle-ci.

Le Formulaire de preuve de réclamation dûment rempli et signé peut être transmis au Séquestre par courriel à [reclamation@ln.ca](mailto:reclamation@ln.ca) , par courrier ordinaire, par messenger ou par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Martin Poirier, CPA, CA, CIRP, SAI par courriel au [martin.poirier@ln.ca](mailto:martin.poirier@ln.ca).

Des Formulaires de preuve de réclamation vierges peuvent être téléchargés à partir du site internet du Séquestre ou vous seront envoyés si vous communiquez avec le Séquestre, en fournissant votre nom, adresse, adresse courriel et numéro de télécopieur.

Daté à Lévis, ce 28 mai 2025.



Lemieux Nolet inc.  
Séquestre  
1610, boulevard Alphonse-Desjardins, bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1  
Téléphone : 418 833-1054  
Télécopieur : 418 833-3191